

**Les Halles – Comité Permanent de Concertation
Séance du 17 janvier 2008**

**Sous la présidence de
Monsieur Jean-Pierre CAFFET, Adjoint au Maire de Paris chargé de l'Urbanisme et de
l'Architecture**

**En présence de
Monsieur Thierry LE ROY, Garant de la concertation**

Participants**Élus de Paris**

Mairie du 1^{er} arrondissement
Mme Michèle HAEGY

Partenaires et autres intervenants**Agence Berger et Anziutti**

M. Patrick BERGER
M. Jacques ANZIUTTI
M. Mathieu MERCURALLI

SEM PARIS SEINE

M. Thierry WAHL

Agence SEURA

M. Jean-Marc FRITZ
M. Franck RIGAUD

CCIP 75

Mme Caroline MARTY

UNIBAIL-RODAMCO

M. Dominique HAUTOIS
M. Denis BODHUIN
M. Cyril DURAND

COTIBA

M. Mathieu ESNARD

Conseillers de Quartier

Conseil de quartier Saint-Germain l'Auxerrois
Mme Paule CHAMPETIER DE RIBES

Conseil de quartier des Halles
Mme Dominique GOY-BLANQUET

Associations**Association « Accomplir »**

M. Gilles POURBAIX

Mains Libres

Mme Elisabeth BOURGUINAT

Paris des Halles

M. Olivier PERAY

Association TAM-TAM

M. Fabrice PIAULT

ChantDanse des Sourds

Mme Fanny CORDEROY DU TIERS

GIE du Forum des Halles

M. André LABORDE

Conseil Syndical 5/7 rue des Innocents

M. Jean-Pierre MARTIN

Association Glob'Halles

M. Régis CLERGUE-DUVAL

**Association de défense des riverains « Châtelet-
les Halles »**

M. Jacques CHAVONNET

Ateliers des Halles

Mme Michèle COLLIN

IUP, Université Paris 12

Mme Camille GARDESSE

Ville de Paris

Cabinet de M. Jean-Pierre CAFFET
Adjoint au Maire de Paris, chargé de
l'Urbanisme et de l'Architecture
M. Renaud PÂQUE

Direction de l'Urbanisme
Madame Catherine BARBÉ, Directrice
M. François BODET
M. Christophe TEBOUL

Direction du Patrimoine et de l'Architecture
M. Jean-François DANON
M. Bernard FRANJOU

Direction des Espaces Verts et de
l'Environnement
M. Olivier AUTRET

Direction des Affaires Culturelles
M. Gilles PIERRET, Médiathèque Musicale de Paris

Direction du Développement Économique et de
l'Emploi
Mme Nadia BAYAN

M. JEAN-PIERRE CAFFET, ADJOINT AU MAIRE DE PARIS, CHARGÉ DE L'URBANISME ET DE L'ARCHITECTURE : Je vous propose de commencer notre réunion du groupe de travail, en m'excusant auprès de Monsieur LEGARET, qui ne peut pas venir ce soir, car tous les jeudis, il tient une permanence dans sa mairie. Il m'avait signalé il y a déjà quelque temps d'ailleurs que le jeudi soir n'était pas le plus idoine pour lui ; ce qui m'avait échappé. Je transmettrai le message à mon successeur de ne pas organiser les réunions le jeudi soir, en fonction de ce qui passera au mois de mars.

Je ne peux pas commencer sans vous présenter mes vœux, vous souhaiter à tous une excellente année, que ce soit sur le plan professionnel ou personnel, la réalisation de tous vos souhaits. Je forme des vœux pour que tout le monde soit le plus comblé dans l'année à venir. Je m'arrête là, ne serait-ce que par décence.

Nous sommes dans la continuité de la réunion que nous avons tenue en décembre où nous avons décidé communément, sur la proposition que je vous avais faite, de nous revoir au mois de janvier. Vous n'aviez pas reçu les documents commentés dans cette séance du mois de décembre. Un certain nombre de questions ont été recueillies, auxquelles nous allons essayer d'apporter des réponses ce soir.

Par ailleurs, j'avais demandé à ceux qui le souhaitaient de nous faire parvenir des contributions écrites ou des questionnements. Nous avons reçu trois contributions, celle de Chants et Danses des Sourds. Il y a eu un quiproquo autour de la contribution de Madame GOY-BLANQUET et sa demande n'a pas été exaucée la dernière fois, donc nous l'écouterons ce soir, ce n'était pas une volonté de censure. La troisième contribution vient de Glob'Halles, elle nous est arrivée aujourd'hui.

Je propose qu'une présentation rapide de ces contributions soit faite en un quart d'heure et ensuite que nous entrons dans le vif du sujet avec une représentation faite par Patrick BERGER et Jacques ANZIUTTI.

Je vous suggère de conclure nos travaux vers 20 heures.

Tout le monde est d'accord avec cet ordre du jour ? (Oui).

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL, GLOB'HALLES : La contribution que nous vous avons fait parvenir assez tardivement, et je m'en excuse, reprend mes propos actés dans le dernier compte rendu. Elle les clarifie simplement pour que ce soit bien clair une fois que nous en avons parlé entre nous à Glob'Halles.

Elle reprend deux choses, un état d'esprit que j'avais surtout souligné lors des trois réunions préalables avec Monsieur FRANJOU, concernant la lisibilité des circulations, le fait que les enfants, parfois très jeunes, qui se rendent au conservatoire ou à la bibliothèque puissent aller d'un équipement à l'autre en toute sécurité, qu'il puisse y avoir un lieu de rencontre avec leurs parents. C'est l'expérience des « parents taxis ».

Nous soulignons que la partie entre les deux ailes de la Canopée (petite terrasse en hauteur au niveau du resserrement des deux ailes de la Canopée au niveau R1) serait sans doute un lieu de rendez-vous à traiter de manière claire, agréable, protégée pour que les habitants du quartier qui utilisent les différents équipements puissent se retrouver, soit avant d'aller ensemble à une activité, soit en sortant.

L'autre point s'adresse aux architectes et aussi à vous, Monsieur CAFFET. Je n'ai pas bien compris quel était le PC de sécurité qui se promène dans la Canopée. Nous sommes

étonnés par son caractère excentré de l'ensemble du site, la sécurité étant un élément important surtout à l'échelle métropolitaine et pour nous aussi qui fréquentons beaucoup ces lieux. La sécurité est au départ de tout cela.

A défaut d'être complètement regroupés, car plusieurs instances gèrent le site, s'ils étaient rapprochés afin de fonctionner en bonne intelligence en cas de crise, ce serait une bonne chose pour l'ensemble du site.

Cette improvisation que j'avais eue la dernière fois sur le fait que tout cela pourrait être recentré près de la Place Carrée nous semble à nous tous une bonne piste de réflexion. Sans vous donner la meilleure solution, la RATP, Espace Expansion, les personnels de la SEM, les pompiers sont mieux à même de se confronter entre eux.

Nous voulons souligner que cet aspect soit réfléchi et aussi pensé en termes de lisibilité. S'il y a une situation de crise, cela doit aller vite, tout le monde doit se connaître très vite. Ce n'était pas toujours le cas par le passé. L'expérience de la RATP est absolument formidable en matière de sécurité.

J'ai assisté à des alertes, qui n'étaient pas des tests. J'ai vu à quel point le personnel de la police était souvent plus flottant que le personnel de la RATP, qui semble bien formé et équipé. Gérants constamment des petites irrégularités, donc ils sont sur le qui-vive.

Je voulais vous inviter à ne pas oublier cette chose importante.

C'étaient les deux points majeurs parmi d'autres petits points de détails mentionnés.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Nous ferons le point là-dessus.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET, CONSEIL DE QUARTIER DES HALLES : Je ne vais pas lire ce que j'avais écrit la dernière fois, d'autant plus que la discussion a évolué et continue depuis. Mes questions portaient sur les relations entre le commerce et la culture, et sur le projet de la mairie.

Nous avons été plusieurs à dire, pendant les réunions préparatoires, que les emplacements réservés aux cafés ne nous paraissent pas les meilleurs possibles. D'abord, il demeurerait une grande part d'incertitude sur ce que seraient ces cafés dans les années à venir. Cela a été confirmé par les différentes présentations faites par les représentants d'Unibail.

Nous avons eu la surprise à la réunion de vendredi dernier de voir que le terme de « parisiennisation » faisait beaucoup de remous et de contestations. Apparemment, les projets de la Mairie, d'Unibail ou d'Espace Expansion ne sont pas tout à fait sur la même longueur d'onde, raison de plus pour que la mairie garde la façade de la Canopée pour présenter les éléments stables, permanents, c'est-à-dire les éléments culturels.

Ma question portait essentiellement là-dessus. D'abord, notre demande à Messieurs BERGER et ANZUETTI : qu'ils envisagent une autre disposition pour ces cafés et les équipements culturels, ce que l'on verra de l'extérieur. Cette extraordinaire photo de la page 7 du document laisse imaginer une perspective de 10 km où l'on verra la Canopée. En tout cas, on verra l'image que la Mairie va présenter. Quelle est cette image ? Quel est le projet de la Mairie ? Nous n'avons toujours pas beaucoup de précisions.

Tout ce que nous avons entendu comme propos jusqu'à maintenant porte sur l'animation des lieux, et surtout la volonté de surveillance d'un endroit difficile qui va exactement à l'encontre de ce qu'ont demandé jusqu'à maintenant tous les usagers entendus, que ce soit dans les enquêtes Ipsos ou celles conduites par Michèle COLLIN.

Quel est le projet de la mairie ? Je suppose qu'il n'est pas simplement de surveillance. Quelle image veut-elle donner à l'extérieur, et qu'elle va attacher à la Canopée ? J'aimerais plutôt voir cette image que des cafés dont la désignation pour l'instant est incertaine et ne pourra pas être précisée, ni fixée par les établissements publics.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : La troisième contribution était celle de Chants et Danses des Sourds. Elle a consisté en l'envoi d'un dossier sur la programmation et l'agencement des équipements qui leur sont consacrés. Cela a été étudié.

Si vous voulez faire une petite introduction, je n'y vois pas d'inconvénient, mais il ne faudrait pas que ce soit une présentation exhaustive de leur projet. Il a été étudié par l'équipe de Patrick BERGER et Jacques ANZIUTTI ; je crois qu'ils ont des réponses à apporter ce soir.

M. PATRICK BERGER : Déjà, nous avons entendu les deux points que vous avez évoqués. Ils seront introduits dans l'évolution du projet.

La disposition des cafés a été revue avec la Mairie et Unibail depuis la présentation. Elle a fait l'objet d'une version qui accorde ces deux acteurs. Il y a non seulement un projet de mairie mais un projet d'architecte avec une volonté d'hybridation et de mixité de la culture des activités commerciales, qui ne sont pas antinomiques. Le Café Voltaire était un lieu de culture important.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET : Ce n'est pas l'architecte qui en a décidé, ni le commerçant.

M. PATRICK BERGER : Dans ce projet, la volonté consiste à avoir au niveau de la rue une mixité entre la culture et l'activité commerciale. C'est l'axe et la ligne de ce projet : le bon équilibre entre ces deux usages est maintenu. Vous pourrez le vérifier dans les dispositions des plans que nous vous proposons ce soir.

MME FANNY CORDEROY DU TIERS, CHANTS ET DANSES POUR LES SOURDS : Bonsoir à tous et à toutes, merci beaucoup de m'avoir invitée à participer à cette réunion et d'être à mon écoute. Je vais essayer d'être brève. Je représente les besoins de 5 millions de personnes sourdes et il y a très peu de lieux culturels pour les sourds.

J'ai été très heureuse de voir qu'on acceptait que je participe à ce comité. Pour les personnes sourdes, ne percevant pas le son, il est très important de pouvoir ressentir les vibrations, de pouvoir pallier à ce problème.

Pour le public de Chants et Danses, il nous faut une salle permettant de transformer le son en vibration, c'est-à-dire d'avoir une hauteur de plafond bien précise, peut-être aussi un local qui soit beaucoup mieux isolé, car certaines personnes se plaignent du bruit. Il faudrait peut-être des vitres antibruit, un espace qui soit très visuel. Ce sont surtout des détails techniques.

Je demeure très brève, mais c'est à ce niveau que je voulais intervenir. Je vous remercie.

M. JACQUES ANZIUTTI : Dans le cadre du projet, nous en sommes encore à l'esquisse. Nous avons interrogé notre spécialiste acousticien. Concernant la réalisation d'une salle spécifique, sensorielle, nous sommes techniquement en mesure de pouvoir la réaliser. Cela demande effectivement des dispositions techniques. Le plus gros problème, c'est la consommation d'espace.

Pour faire cet espace sensoriel, il nous faut des murs très épais et nous risquons d'avoir des espaces un peu réduits à cause de cette disposition technique, mais c'est bien sûr possible.

M. PATRICK BERGER : Sur ce point, je voudrais attirer votre attention sur une possibilité technique, mais apparemment nous ne connaissons pas encore bien les effets physiologiques de ces vibrations à 120 dB sur le corps humain. Je vous propose d'être très prudent là-dessus.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Beaucoup de mains se lèvent, nous en étions à l'étape consistant à porter à la connaissance de l'ensemble des participants à cette réunion les trois contributions. S'il y a des réponses à la remarque de Monsieur BERGER, je vous propose d'avoir un débat après la représentation qui va en être faite.

M. OLIVIER PERAY, PARIS DES HALLES : Comme je n'étais pas présent la dernière fois, et je vous prie de m'en excuser, j'ai lu le compte rendu et je partage les préoccupations de beaucoup. En tout cas, même si je ne suis pas d'accord avec tout, je ne reviendrai pas sur la polémique des cafés. Nous avons toujours été opposés à cette position de cafés, je le réaffirme. Je pense qu'elle aurait contribué à mieux protéger le jardin.

J'ai lu un long débat concernant l'utilisation sonore de cette Canopée, c'est-à-dire tout ce qui concerne les festivals, les concerts, les défilés de mode, les marchés de Noël, etc. J'ai trouvé qu'il y avait assez peu d'insistance sur la protection que l'on pouvait accorder aux riverains concernant les émanations sonores.

La pollution sonore dans ce quartier est un véritable problème.

Je veux bien qu'il y ait toutes les scènes du monde, qu'il y ait de nombreux spectacles dans cette Canopée et qu'on la fasse vivre, je trouve cela formidable. Mais, quand il y a des manifestations commerciales (marché de Noël par exemple), on risque d'avoir une sonorisation importante. Je ne vous parle pas des concerts et des nuits blanches. Les riverains souffrent énormément déjà aujourd'hui avec les petites animations commerciales qu'il peut y avoir au niveau de la Place Basse et tout ce qu'il peut y avoir dans le jardin (nuits brésiliennes, etc.).

J'insiste, car peut-être y aura-t-il une réponse à donner sur l'isolation phonique de ce lieu. C'est une question que je pose.

En tout cas, je ne voudrais pas que ce lieu se transforme autant du fait des spectacles culturels et des spectacles commerciaux en une vaste caisse de résonance qui transmette les vibrations. « Chants et Danses » sera peut-être ravi, mais pour nous cela risque de poser un réel problème.

Donc, tout ce que j'ai vu là m'inquiète énormément, et surtout concernant les activités commerciales.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Nous sommes dans la contradiction entre la volonté de faire vivre un lieu et les nuisances que peuvent provoquer les initiatives pour le faire vivre.

M. OLIVIER PERAY : Ce n'est pas contradictoire, il y a des auditoriums, des lieux clos.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Faire un marché de Noël dans un auditorium, je ne suis pas sûr que ce soit une bonne idée.

M. OLIVIER PERAY : On peut faire un marché de Noël, sans faire de pollution sonore autour. J'attire simplement l'attention là-dessus. On peut faire de nombreuses animations formidables sans faire trop de bruit. Certains spectacles de mimes sont géniaux ! On n'est pas obligé de mettre une sono à fond, je vous assure que les basses sont difficilement supportables. Cette forme de Canopée risque à l'intérieur de faire énormément de bruit.

M. PATRICK BERGER : Nous sommes en train d'introduire cette notion d'acoustique à l'intérieur de la Canopée, en tout cas pour les personnes qui seront en dessous. Quant à l'animation, ce n'est pas une question de projet mais une question de programmation. Il y a des concerts en Suisse où on limite les décibels.

Je pense que tout viendra de la programmation, y compris sur la mixité entre les activités commerciales et les activités culturelles. Et avec tout le respect par rapport à votre intervention, il faut la détacher du projet.

Si vous nous demandez d'isoler pour un concert de Patti Smith à 120 dB, je vous dis « non ». C'est un lieu ouvert et même temps c'est un espace public. En Suisse, dans certains lieux, les concerts sont limités à tant de décibels, les musiciens acceptent ou non.

DANS LA SALLE : Il faut s'en préoccuper.

M. PATRICK BERGER : Il y a la programmation et les réponses techniques, ce sont deux choses distinctes.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Je vous propose qu'après ces prolégomènes qui ont quand même duré 25 mn, nous entrons dans le sujet et d'écouter la présentation, les réponses apportées aux questions posées la dernière fois, autant que faire se peut. Ensuite, nous aurons une discussion et chacun pourra intervenir.

M. PATRICK BERGER : Je propose que Jacques apporte les réponses aux questions posées lors de la dernière réunion.

M. JACQUES ANZIUTTI : Lors de la dernière réunion du mois de décembre, nous avons évoqué un certain nombre de points qui faisaient partie du dossier que nous avons présenté à la maîtrise d'ouvrage.

Je ne vais pas revenir sur les points présentés :

Le gabarit général de la Canopée a été confirmé.

Les surfaces mises en œuvre dans ce programme se rapprochaient au mieux du programme concours. Nous avons encore quelques ajustements, que nous ferons pour être dans le contexte du programme concours.

Nous avons également revu le principe de ces passages traversants où nous avons essayé d'associer les différents accès aux différents équipements des étages sur un côté du passage traversant. Nous essayons de retourner la façade commerciale dans le passage traversant afin d'annuler ces passages traversant qui étaient auparavant essentiellement des accès.

M. ELISABETH BOURGUINAT, MAINS LIBRES : C'est la version de la dernière fois.

M. JACQUES ANZIUTTI : Oui, je vous fais juste un rappel de ce qui avait été dit la dernière fois.

Concernant les différentes activités, nous avons revu la répartition au niveau des étages. Très brièvement, nous avons la bibliothèque qui va se situer à cet étage, avec en face le principe de l'auditorium qui se développe sur les deux niveaux.

Voici à nouveau le plan : la bibliothèque et l'auditorium, et sur le dernier niveau : les pratiques amateurs et l'auditorium en face.

Nous avons revu ce principe de répartition de programme afin d'installer en façade sur le parc les différents équipements publics pour leur donner une visibilité et lisibilité face à l'espace public.

Il a été posé un certain nombre de questions auxquelles nous allons essayer d'amener des pistes de réflexion pour le développement du projet.

Le premier point concernait les cafés. Je vous rappelle que sur cette aile, nous avons donc l'installation du Café du 21^{ème} Siècle et en face le Café Littéraire, le principe étant que les cafés s'ouvrent, qu'ils aient une façade sur le parc et une façade qui continue sous la Canopée.

Nous pouvons proposer aujourd'hui de dégager des terrasses qui soient toujours dans l'emprise de la Canopée en reculant la façade du café. Également de façon symétrique sur le Café Littéraire, nous pourrions dégager une partie de terrasse, celle-ci étant abritée par le prolongement de l'élément de couverture du R+1.

C'est un premier élément de réponse ou en tout cas une piste d'évolution du projet.

L'autre question posée, à laquelle nous allons essayer de répondre plus clairement, concerne les hauteurs libres d'utilisation des différents espaces (c'est-à-dire de sols finis à plafonds finis). Nous ne prenons pas en compte les problèmes de hauteur technique, de structure ou de fluide.

Nous avons sur l'ensemble des surfaces développées en rez-de-chaussée une hauteur minimale d'utilisation de 3 mètres, en lisière des surfaces (le long des façades) sur la partie Rambuteau et la partie Berger, nous avons une hauteur libre possible qui va aller jusqu'à 5,5 m, donc une sorte de double hauteur.

Les parties en sombre ici sont particulières comme les passages traversants et l'auditorium. Nous avons une hauteur libre de 8,5 m, spécifique à ce que nous voulons en faire.

Pour l'étage, nous avons en jaune clair les parties à 3 m de hauteur libre minimum et en lisière, nous avons à nouveau une hauteur libre supplémentaire de 5,5 m.

Au R+2, nous avons 3 m de hauteur libre sur l'ensemble de la surface.

Pour mieux comprendre, voici la coupe de principe. Nous avons 3 m de hauteur libre continue, et en partie de lisière façade une partie à 5,5 m possible et 5 m sur le R+1.

Par ailleurs, pour bien comprendre le principe de la Canopée, nous avons la façade qui est surplombée d'une marquise (élément verrier) permettant un éclairage normal de l'ensemble de la façade.

Le patio présente des intérêts notoires en termes d'espace public. Nous sommes en présence d'un espace public intéressant. Nous essayons surtout de lui redonner une dimension unique, une dimension nouvelle et urbaine en tant qu'espace public. Beaucoup de choses sont possibles en termes de scénographie et d'usage.

Nous cherchons avant tout, et nous l'avons proposé dans le cadre du concours, un espace continu en termes d'espace public. Nous avons des zones de passage, des liaisons, des flux possibles soit à l'intérieur de la façade sous la Canopée, soit dans les passages traversants, soit au travers de la passerelle existante, ceci représentant un dispositif permettant un ensemble de circulations, de dispositions, d'installations et également peut-être une dimension événementielle intéressante.

En termes d'événements possibles, nous vous avons symbolisé sur ces schémas quelques possibilités, sous forme de festival, une installation le long de la lisière côté parc avec une estrade possible et une représentation (un public pouvant se réunir autour).

Nous pouvons encore avoir une installation plus technique, c'est-à-dire en franchissement du patio, pour des défilés de mode ou de représentations diverses. Cette installation franchirait le patio le long de la passerelle actuelle, qui pourrait être visible de l'ensemble de la périphérie, de la circulation qui existe sous la Canopée, mais également du côté parc ou du côté Lescot.

M. GILLES POURBAIX, : Pour une bonne compréhension, les petits points représentent le public.

M. JACQUES ANZIUTTI : C'est le public qui peut se réunir et qui assiste à un spectacle.

M. GILLES POURBAIX : Si c'est de l'herbe, il n'y en aura plus !

M. JACQUES ANZIUTTI : Encore une fois, je vous fais part des dispositions possibles. Si techniquement des choix sont faits, il faut une solution technique qui puisse le permettre.

M. PATRICK BERGER : Encore une fois, n'y voyez pas un vice de la pensée ou une réponse tordue. Un tel espace public est une question de programmation. J'en ai fait plusieurs. Sur le parc Citroën-Cévennes, j'ai vu des défilés de mode dans les grandes serres. Sur le parvis, un cirque s'était installé. A l'Orangerie, j'ai fait récemment la présentation des bijoux de Victoire de Castellane. Des nuits blanches ont lieu sur le Viaduc.

Pour savoir où se met le public, quel type de concert, quelle scène ? Il y a beaucoup de possibilités dans cet espace. Par définition, c'est une scénographie éphémère, ce ne sont pas des scènes fixes. Il ne faut surtout pas faire une installation avec des sièges. Si l'on veut que cet endroit vive, il faut que ce soit quelqu'un qui programme cet endroit dans la coordination entre le centre commercial, la culture, la mairie de Paris, afin qu'il y ait une certaine vitalité.

La programmation prend en compte les nuisances ou les dégradations que vous évoquez. On ne va surtout pas partir d'un projet où la scène et les sièges sont fixes, que l'on ne peut plus bouger. Je pense que c'est typiquement un espace qui doit évoluer.

Ce n'est pas pour mettre en touche, mais qui aurait imaginé que l'on présente Dior à l'Orangerie, qui aurait imaginé que l'on fasse des nuits blanches au viaduc ou dans une piscine ?

C'est comme un concert dans une université. Le concert a trouvé « naturellement sa place » le moment venu où il n'y a pas d'enseignement et le moins de gêne possible. C'est une question de programmation et il ne faut pas se fixer là-dessus.

Le dispositif dans le projet ne donnera pas un système scénique fixe. A mon avis, ce doit être quelque chose d'événementiel de l'ordre éphémère, on n'est pas en train de faire un théâtre à l'italienne ni un opéra. Pour que ce lieu soit vivant, il faut qu'il y ait beaucoup de possibilités, mais c'est une question de programmation, il faut que quelqu'un le gère bien. On ne va pas faire le Zénith ici.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET : Pourquoi nous montrer ces images ? Vous prévoyez quand même des emplacements.

M. PATRICK BERGER : D'abord, je vous prie de croire à notre sincérité.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET : Je n'en doute pas.

M. PATRICK BERGER : Nous vous présentons ces images. J'ai cru comprendre, n'étant pas présent à cette réunion, que vous vouliez avoir des illustrations de l'occupation des lieux. Pour un défilé de mode, cela peut être un lieu spectaculaire. Si l'on organise un spectacle dans le jardin quand il fait beau, cela vient assez naturellement.

Bien sûr, il faut regarder la nature des sols ou du jardin, mais c'est une chose qui vient naturellement. Vous parliez de l'image de la culture, sous cette couverture qu'est une scène naturelle avoir une scène avec une représentation même théâtrale, sans aller sur les festivals de Nancy ou autres, depuis le jardin, c'est bien. Après, se posent les questions de l'entretien du jardin.

Nous vous donnons des possibilités, mais il y en a beaucoup d'autres. Autant l'auditorium est une fonction fixe, autant là, il faut le faire évoluer, comme la culture évolue. C'est notre position et le maître d'ouvrage tranchera.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET : Vous pouvez marier la culture et le commerce, mais ils auront toujours des objectifs différents.

M. PATRICK BERGER : Oui, mais ils peuvent alterner. J'ai travaillé pendant 10 ans au Japon, des centres commerciaux comportent des étages pour les enfants avec des jeux d'enfants, et cela marche très bien. Il peut y avoir des initiatives intéressantes sous la gestion de la programmation globale.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Je retiens l'idée.

M. PATRICK BERGER : Vous parliez de Noël, j'ai des souvenirs merveilleux des vitrines de la Samaritaine. Un centre commercial peut aussi produire un spectacle éphémère. Ne le voyez pas comme une chose stable.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Il y a bien des expositions de photos à la FNAC, temple du commerce.

M. JACQUES ANZIUTTI : Toujours dans le domaine du possible, on peut penser à une telle installation : un cinéma en plein air avec l'installation d'un écran et un système de gradins permettant cette projection ; un marché de Noël qui se répartit sur l'ensemble du patio et sous la Canopée. Encore une fois, c'est le domaine du possible.

Effectivement, les nuits blanches peuvent s'installer sous la Canopée.

Ce sont les différentes possibilités, bien sûr les choix doivent être faits.

Autre question posée : la clôture des différents espaces. Le projet tel qu'il a été abordé lors du concours, présentait un principe d'ouverture de l'ensemble de l'espace public, c'est-à-dire de maintenir le principe des flux traversants, que ce soit Est-ouest ou nord-sud, au travers de la Canopée de manière continue, jour et nuit.

Le principe des fermetures consisterait simplement à clore les façades commerciales ou autres.

Voilà le projet, tel qu'il est dans sa disposition actuelle. Il faut réfléchir plus précisément à des adaptations possibles suivant les éléments de programme de la maîtrise d'ouvrage.

Aujourd'hui, seules les zones commerciales, les zones de rez-de-chaussée sont closes ainsi que les zones d'accès aux étages.

Des sanitaires publics sont bien prévus avec une superficie suffisante du côté Berger et du côté Rambuteau.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET : Au rez-de-chaussée.

M. JACQUES ANZIUTTI : En communication directe avec la rue, à chaque fois.

Ici, vous avez les sanitaires (35 m²) côté Rambuteau au rez-de-chaussée et côté Berger également. C'est un élément de programme qui sera inclus dans le développement du projet.

C'étaient les différentes questions posées auxquelles nous avons amené des pistes de développement.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : J'ouvre la discussion sur ces différents compléments qui ont été apportés par rapport à la fois dernière.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Merci à Monsieur CAFFET et aux architectes pour la proposition faite sur le retrait des façades, c'est vraiment le point qui nous tenait à cœur.

Nous aimerions savoir à quel moment la décision sera prise. Si c'est juste une hypothèse, que cela passe à la trappe, cela nous intéresse moins. Le processus de décision n'est pas très clair.

Monsieur CAFFET, vous nous avez dit que vous ne seriez peut-être pas là après le mois de mars. Néanmoins, nous voudrions savoir si c'est acté ou juste une hypothèse d'école.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : C'est une orientation forte. Quand vous m'aviez posé la question la dernière fois, je n'avais pas compris tout de suite ce dont il s'agissait, j'ai cru comprendre que cette demande était très largement partagée par tout le monde.

Dans ces conditions, je ne vois pas pourquoi je demanderais à ce que l'on travaille sur une hypothèse pour l'abandonner immédiatement. Je parle un peu par périphrase. Peut-être que mon successeur estimera que c'est une idiotie et que les terrasses seront mises dans le jardin.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET : En fait, la plupart des associations étaient contre le principe des cafés sur le jardin, à part Accomplir.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Ce n'est pas ce que j'avais compris. J'entends des avis mitigés, cela ne fait pas l'unanimité, et lors de contradiction il faut bien que quelqu'un tranche.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET : Ce n'est pas ce que tout le monde demandait.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Dans l'hypothèse où les cafés seraient au rez-de-chaussée, la demande subsidiaire était que les terrasses ne débordent pas sur le jardin. Je vous rends acte de votre position depuis le début à ces cafés au rez-de-chaussée et peut-être même au principe des cafés.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Deuxième point très positif, qui peut avoir l'air secondaire mais qui peut nous changer la vie : les sanitaires qui sont agrandis.

D'après le schéma de fermeture des bâtiments, il serait intéressant que les sanitaires restent ouverts jour et nuit. Les Halles vivent au moins autant le soir que dans la journée. Il faudrait que les sanitaires restent ouverts très tard, c'est là que se pose le principal problème.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Essayons de régler toutes les questions, dans votre conception de l'ouverture et des fermetures des lieux clos la nuit, notamment au rez-de-chaussée, les sanitaires sont accessibles. Donc, la réponse est donnée.

MME ELISABETH BOURGUINAT : La dernière fois, nous avons essayé d'attirer votre attention sur la question des SDF, et nous en avons parlé trop longuement pour certains. Gère-t-on les SDF ou pas ? Il nous semblerait intéressant dès maintenant de prévoir une hypothèse alternative. Le pire serait de partir sur un schéma où tout est ouvert et six mois après grillagé n'importe comment.

Il faudrait dès maintenant prévoir l'hypothèse de fermeture, de réfléchir aux endroits où cette fermeture serait possible, encore faut-il trouver les bons endroits. Si par malheur, on n'arrive pas du tout à gérer, et qu'à un moment donné il faille fermer, il ne faudrait pas mettre un grillage atroce comme à la porte du Pont Neuf, grillagée depuis 10 ans.

Ce serait bien dès maintenant de réfléchir à cette fermeture. A mon avis, ce n'est pas évident. Autant le schéma d'ouverture ne présente aucune difficulté, autant le schéma de fermeture n'est pas facile.

Même chose pour la passerelle, ce dont nous avons parlé à plusieurs reprises, on nous dit que ce n'est pas le moment de décider de faire ou non la passerelle. Tant qu'on n'a pas d'hypothèses alternatives, lors de la décision, on ne choisira que la passerelle, n'ayant pas prévu autre chose. Ce serait intéressant de voir pour les cheminements ce que donnerait ce scénario sans passerelle, ainsi on a un vrai choix. Si l'on n'étudie pas la solution alternative, le temps va avancer, on va arriver vers le dépôt de permis de construire et ce ne sera pas fait.

Il nous faut arriver à trouver un compromis sur les hauteurs sous plafonds. Je pense que l'Association Chants et Danses des Sourds est extrêmement sérieuse. Si elle estime nécessaires 120 dB, nous pouvons leur faire confiance. Ils n'ont pas envie de s'autodétruire ni de se rendre malades, cela ne pose pas de problème.

Si l'on n'a pas le nombre de décibels suffisant pour que les parois se mettent en vibration et qu'ils puissent percevoir la musique, on aura fait tout cela pour rien. Si l'on ne retient que 80 dB, ils ne pourront peut-être pas réaliser leurs activités. Ce serait vraiment dommage de dépenser beaucoup d'argent pour réaliser quelque chose qui ne serait pas fonctionnel. Il faut prendre au sérieux leur demande de 120 dB.

Les architectes nous ont dit que c'est une traduction en termes d'espace, nous voulons bien les croire, car pour faire une isolation qui absorbe 120 dB, il faudra multiplier les épaisseurs. A ma connaissance, l'isolation se traduit toujours par des épaisseurs. C'est un vrai problème car pour pratiquer leurs activités, notamment physiques puisqu'il y a de la danse, il leur faut un peu de volume.

Si l'on doit isoler 120 dB et permettre que quand ils sautent en l'air, ils ne cognent pas le plafond, je repose la question : ne faut-il pas envisager de remonter de 1, 1,5 ou 2 m la hauteur de la Canopée à cause de ce problème, sachant que cela pourrait bénéficier aussi au conservatoire où malgré tout 3 m, c'est limite pour les salles du conservatoire où il y a de la danse, de l'art dramatique, de l'orchestre.

On est au stade de l'esquisse où doit se définir l'enveloppe globale et si dans quelques mois, on se rend compte qu'on ne sait pas faire l'épaisseur nécessaire pour l'isolation, tout en permettant aux gens de danser, on nous dira que ce n'est plus possible de remonter. Il faut prendre ce problème au sérieux et prendre en compte la demande des usagers de 120 dB. Ce sont les usagers de Chants et Danses.

Le problème se pose pour les riverains. J'ai lu dans la présentation de la Canopée qui nous avait été faite que le vitrage pouvait absorber 30 dB.

(...)

M. PATRICK BERGER : J'ai été architecte du Palace, avec des concerts à 120 dB. Fabrice EMAER, qui était le patron, louait tous les hôtels du quartier. C'est le bruit d'un Concorde qui décolle.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Il faut demander à Fanny CORDEROY DU TIERS si elle maintient les 120 dB ou pas.

M. PATRICK BERGER : Nous avons un acousticien, et techniquement nous pouvons le résoudre, mais nous ne mesurons pas beaucoup de choses. Actuellement, nous ne connaissons pas les effets sur le corps à moyen terme d'une décharge de vibrations à 120 dB. Je ne suis pas compétent, mais j'attire votre attention.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Peut-être pourra-t-on demander à Mme CORDEROY sur quels éléments elle s'appuie et si elle maintient ce niveau de 120 dB. En tout cas, il faut prendre au sérieux les demandes d'usagers, quitte à faire des études complémentaires en cas de doute.

Concernant la Canopée comme lieu de spectacle, la demande que nous avons portée, consiste à faire sur la Place Basse uniquement, mais pas dans tout le volume de la Canopée, des spectacles conçus comme des spectacles de rues, c'est-à-dire des choses relativement légères avec une sonorisation légère à faible portée, ou l'orchestre du conservatoire.

L'idée de l'organiser en fournissant la sonorisation permet de contrôler le niveau sonore. Ce doit être gérable sans trop apporter de nuisances aux alentours. Il faut l'étudier et être capable d'y renoncer si l'on se rend compte que c'est invivable pour les riverains.

C'était la demande dont nous étions porteurs pour tenir compte du fait que dans ce quartier il y a énormément de jeunes, très amateurs de spectacles de rue, qui souhaitent se produire sur l'espace public, dans la rue. Est-ce possible ?

Je précise que nous ne sommes absolument pas demandeurs de festivals, de défilés.

Nous nous sommes opposés à l'utilisation du jardin, comme emplacement pour les spectateurs depuis le début. Quoi qu'il arrive dans ce projet, nous ne voulons pas que le jardin serve de lieu de spectacle à ciel ouvert. Aux Halles, nous sommes au centre de Paris, et si nous ouvrons la porte à ce genre de manifestations, il y aura des demandes tous les week-ends pour 2.000 spectateurs dans le jardin et notre jardin sera minéralisé en six mois. Donc, ce n'est pas compatible. On peut le faire sur le parvis de l'Hôtel de Ville qui est minéralisé d'office.

A notre avis, le jardin ne doit pas servir aux spectateurs des spectacles de la Canopée (?).

J'avais quelques petites questions sur le conservatoire. Nous trouvions très intéressante une suggestion du directeur du conservatoire, outre le bureau d'accueil, qu'il puisse y avoir un petit café associatif, qui serait convivial et qui permettrait aux enfants d'attendre.

Comment se présente ce hall d'entrée du conservatoire ?

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Peut-on répondre aux questions de Madame BOURGUINAT ? Je ne vais pas demander à Patrick BERGER et Jacques ANZIUTTI de répondre à la question

sur le jardin. Ce sera une question d'utilisation future du jardin. Que voulez-vous que je vous dise de plus ?

Si un jour, une demande est formulée, vous ferez valoir votre point de vue et la municipalité prendra ses responsabilités. Ce n'est pas une question directement liée au projet que portent BERGER et ANZIUTTI.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Je voulais juste préciser quelle était notre demande et ce que nous ne souhaitons pas en termes de spectacles. Nous sommes pour des spectacles de rue sur la Place Basse, pas dans tout le volume de la Canopée. Phoniquement, pour que quelqu'un qui serait sur la passerelle entende ce qui se passe en bas et réciproquement, cela aurait des répercussions sonores très fortes sur les riverains. C'est simplement pour dire que nous ne sommes pas porteurs de cette demande ; au contraire. Après, nous pourrions toujours reparler de ce qui se passera dans le jardin.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Surtout que le jardin n'est pas sous ma responsabilité.

(Commentaires de Mme COLLIN).

Franchement, me poser la question ce soir avec un engagement qu'il n'y ait pas de spectacle dans le jardin de l'autre côté de la Canopée, je ne suis pas en mesure de vous répondre.

Sur les spectacles de rue Place Basse, ce seront des décisions prises au coup par coup. A un moment donné, il faudra bien une autorisation pour savoir si une telle initiative est acceptée ou non.

Vous n'êtes pas demandeurs d'un certain nombre de choses, je ne peux pas préjuger aujourd'hui que d'autres partenaires le soient.

La Place Basse n'est pas un espace privatif.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Par exemple, je crains que le jour où l'on parlera de la passerelle, il soit trop tard et qu'on nous l'impose de toute façon.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Je vous interromps sur cette question de passerelle, je me suis exprimé de manière forte à plusieurs reprises, y compris la dernière fois. J'ai dit un certain nombre de choses, en particulier tant qu'on ne m'aura pas démontré l'utilité avérée de cette passerelle, je n'y serais pas favorable.

Ne m'imposez pas de prendre une décision ce soir, je préfère y voir clair. Vous y voyez clair depuis le début, mais pas moi.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Donc, vous êtes sur le fait qu'il faut étudier une alternative. Pour l'instant, nous n'en avons pas.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Nous y venons, et ce sont les deux premières questions que vous avez posées (l'ouverture et les 120 dB), M. BERGER s'est exprimé sur la question. Je ne suis pas un spécialiste sur les décibels.

M. PATRICK BERGER : J'attirais votre attention sur cet aspect délicat qui dépasse mes compétences, mais c'est le moment de le dire.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Cela dépasse également les miennes. Je sens que j'ai une responsabilité en la matière. Je ne sais pas répondre à cette question, je suis comme Monsieur BERGER.

Techniquement, Monsieur BERGER estime possible de faire une boîte à 120 dB. Si l'on pouvait en savoir plus sur les effets que pouvait avoir ce bruit, dont on me dit que c'est un Concorde au décollage, c'est un principe de précaution. C'est une question qui m'importe, et je ne peux pas la balayer d'un revers de main. On peut monter à 150 dB aussi.

Sur les ouvertures, la question de Madame BOURGUINAT est juste et bien posée. Personnellement, et je l'ai dit, je préférerais que ce soit ouvert. Si cela devait être fermé, est-il possible de regarder dès maintenant les alternatives ?

Je n'ai aucune envie que la Canopée soit dénaturée avec un grillage infâme.

M. PATRICK BERGER : C'est une question que vous me posez, Monsieur le Maire.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Je vous invite à y répondre.

M. PATRICK BERGER : Il y a deux questions. Entre parenthèse, je suis résident du 1^{er} arrondissement, la question des SDF dans ces quartiers est générale, elle n'est pas simplement liée à la Canopée.

Il y a la misère sociale qu'elle représente et la situation dans tout le quartier. Elle ne se trouve pas simplement rue Montorgueil ou dans le Parc, elle passe de l'autre côté de la rue de Rivoli ; c'est une question générale.

Si l'on fait comme à New-York, on verrouille tout à la Canopée, transférant le problème et pensant qu'il sera résolu, mais je n'en suis pas convaincu.

Si l'on s'engage là-dedans, et comme vous l'avez souligné, je ne suis pas concepteur du parc, tous les parcs parisiens sont fermés.

(Commentaires dans la salle).

Allons jusqu'au bout, soit c'est un système ouvert avec les dispositions de contrôle d'un système ouvert, en termes de ressources humaines, comme certains espaces publics : le bas des Champs Elysées ; soit c'est un système fermé. L'idée de verrouiller la Canopée avec des grilles comme un marché la nuit n'empêchera pas qu'il y ait 800 ou 850 personnes la nuit dans le jardin.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Il est vrai qu'il y a des SDF partout.

(Commentaires dans la salle).

M. PATRICK BERGER : Depuis le début, l'idée consiste à faire un projet ouvert : le centre de Paris doit être ouvert. Ne peut-on pas trouver un dispositif simple de contrôle aux alentours de ce lieu, d'éclairage peut-être, qui veille à la sécurité et qu'il n'y ait pas de dérive sur l'hygiène notamment ?

Je sens mal le fait de fermer au centre de Paris.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Je regarderai cette question et je l'approfondirai personnellement.

MME FANNY CORDEROY DU TIERS, CHANTS ET DANSES POUR LES SOURDS : Je voulais revenir sur la question des 120 dB, j'attendais que mon collègue soit arrivé. Il dirige le groupe de Djembé au sein de notre association et connaît plutôt bien les basses.

La législation limite à 95 dB, et je respecte cette loi pour les entendants. Je suis professeur de musique depuis un grand nombre d'années et nous sommes très différents au niveau auditif. Comme nous n'entendons pas du tout les sons extérieurs, nous les remplaçons par des vibrations. Nous avons besoin de pulsions, de ressentir ces vibrations pour pouvoir nous adapter à la musique. Ce sont des vibrations pour les sourds.

Pour les personnes entendantes, il faut limiter ce nombre de décibels. Pour les sourds, nous sommes obligés de l'augmenter et nous adapter pour suivre la musique.

120 dB, ce sont les basses et ce n'est pas du son auditif mais une vibration. Il n'y a pas de risque de perdre l'audition, car ce sont déjà des personnes sourdes depuis plusieurs années voire à la naissance. Je comprends qu'il y ait un risque pour les personnes entendantes, une crainte de perdre l'audition, mais pour nous cela a toujours été le cas. Nous avons toujours ressenti la musique de cette manière-là.

En night-club, le son dépasse souvent les 95 dB. C'est de cette façon que nous pouvons suivre la musique et danser.

Il faut une épaisseur de mur spécifique. Nous avons besoin que les ondes vibrent pour les ressentir. C'est important pour avoir le rythme et c'est une accessibilité pour nous à la musique. Comment progresser sinon ? Nous n'aurions pas du tout accès à la musique, à la danse. Nous en avons besoin pour nous construire.

Je fais du Djembé depuis 15 ans. On nous demande d'arrêter, de faire moins de bruit. C'est une limite à notre possibilité d'expression. On aimerait pouvoir avoir cette accessibilité. Je respecte les critères de la loi, mais nous aimerions avoir un lieu spécifique pour pouvoir accéder à la musique nous aussi.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Une telle salle existe-t-elle ailleurs dans le monde et avec quel niveau sonore ?

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Je n'en sais rien, mais il semblerait qu'il y ait un problème de réglementation, celle-ci imposant que l'on n'aille pas au-delà de 105 dB.

(Dans la salle : le bâtiment lui-même peut-il supporter ?)

Monsieur BERGER nous a dit que c'était techniquement possible, la Canopée ne va pas s'effondrer.

M. PATRICK BERGER : Nous avons consulté un acousticien sur cette question et c'est techniquement possible. Nous avons bien compris que c'est pour des questions de vibration pour des malentendants. Nous ne connaissons pas les conséquences de l'effet de ces vibrations physiologiques sur 10, 15 ou 20 ans.

Je ne sais pas s'il y a des musiciens ici, mais des gens qui ont joué de la Fender Basse à 90 dB, cela remue. Le corps rentre en résonance.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Il faut approfondir ce point, notamment du point de vue de la réglementation.

MME FANNY CORDEROY DU TIERS, CHANTS ET DANSES POUR LES SOURDS : Peut-être en tant qu'entendant, vous avez le corps fragile, mais nous, sourds, nous sommes très résistants et nous emmagasinons les vibrations depuis des années.

M. OLIVIER PERAY : Je voulais répondre à Monsieur BERGER au sujet de la programmation. On nous a habitués jusqu'à maintenant, si l'on ne contestait pas, à considérer les choses comme acquises. Vous n'y êtes pour rien, c'était avant votre arrivée.

Votre document comportait trois pages consacrées à des propositions de programmation (festivals, défilés, concerts). Il était normal que nous nous exprimions sur ce sujet, sinon notre silence aurait été considéré comme acquis.

C'était juste pour répondre à votre questionnement, du fait qu'on s'intéresse à la programmation et qu'on vous pose des questions sur ce sujet.

Je ne voudrais pas qu'on se réjouisse trop vite sur l'histoire des terrasses en retrait. J'ai déjà soulevé ce problème il y a longtemps et on ne m'avait pas compris du tout. J'y reviens aujourd'hui, et on ne va peut-être pas me comprendre non plus, même si cela renvoie au jardin et absolument pas à cette réunion.

Le fait qu'une terrasse s'arrête à la lisière du jardin ne signifie pas pour autant que son emprise ne va pas aller au-delà. Pour desservir une terrasse de café, il faut qu'il y ait un passage devant, de préférence minéralisé, ou s'il est en herbe, il est piétiné. Vous n'avez qu'à regarder les terrasses de la rue Pierre Lescot ou ailleurs dans le quartier, il y a toujours un espace devant pour que les gens puissent circuler, se promener, sortir de leur table. Le fait que les terrasses soient mises sous la Canopée est un réel progrès, ce dont nous vous remercions énormément, mais cela ne résout pas le problème de la lisière qui reste entier dont nous aurons à débattre un jour.

Je ne voudrais pas qu'on dise qu'il y a un large consensus à propos de la passerelle. Pour ce qui me concerne, je suis pour la passerelle, même si ce n'est pas avec un enthousiasme délirant.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Je me félicite que vous considériez qu'il y ait un progrès. Sur la lisière, je ne sais pas, peut-être serons-nous amenés à mettre un policier tous les 5 mètres pour qu'elle soit respectée.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET : Une question qui n'intéresse pas directement Monsieur BERGER, mais toutes les manifestations qui ont été évoquées, et qui peuvent être effectivement très intéressantes, vont être gérées et autorisées par quelle autorité ?

Nous avons déjà parlé du statut de l'espace ouvert sous la Canopée. Est-ce Espace Expansion ou la mairie ? Qui donnera les autorisations ? Qui gèrera ces manifestations ?

M. JEAN-PIERRE CAFFET : On a l'art de me poser systématiquement, à longueur de réunions maintenant, des questions auxquelles personne ne peut répondre aujourd'hui.

(Commentaire de Mme GOY-BLANQUET).

Si vous me demandez si Dieu existe, je ne saurai pas vous répondre. Je vous avoue mon humilité sur la question.

C'est un espace public géré par Espace Expansion.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET : Voilà un élément de réponse.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : La dernière fois, vous n'étiez pas là et je vous en excuse, beaucoup de participants ont demandé si l'on pouvait animer la Place Basse. Monsieur BERGER propose des illustrations d'animations. Aujourd'hui, il n'y a pas une programmation pour dans trois ans. Je vous rassure.

Je résous les problèmes quand ils me sont posés. Le moment venu, nous verrons quel sera le mode d'autorisation. Si Espace Expansion prend une initiative, je ne doute pas une seconde qu'elle en fera part à la Ville et à ce moment-là, la Ville émettra un avis. Je suppose que c'est ainsi que cela va fonctionner.

Je n'ai pas encore écrit le protocole permettant d'autoriser. De plus, la Préfecture de police va s'en mêler et demandera ce que l'on fait. Je n'ai pas écrit aujourd'hui le protocole tripartite entre la Ville, Espace Expansion, la Préfecture de police et peut-être d'autres partenaires que j'ignorais jusqu'à ce soir, car la question m'est posée à brûle-pourpoint, nous verrons le moment venu.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET : Je ne vous ai pas demandé des preuves de l'existence de Dieu, mais je vous ai posé une question : quel est le projet de la Mairie pour cet endroit ?

Au fond, vous me répondez que vous n'en avez pas.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : C'est quoi le projet de la mairie ? Je suis chargé de faire la Canopée. J'essaie que l'on discute de la Canopée, de sa programmation, de son agencement. J'essaie de répondre à toutes les questions, à toutes les suggestions et vous me parlez de projet consistant à savoir s'il y aura un défilé ou un concert.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET : C'est un centre commercial ou autre chose ?

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Je renonce.

M. PATRICK BERGER : Je voudrais revenir sur ce point. En tout cas, la vision des architectes sur ce projet, est telle que la Mairie et beaucoup de personnes le voient, c'est un lieu qui a des possibilités. Je vous ai donné des exemples de lieux qui au départ n'avaient pas été conçus pour avoir des spectacles et qui ont été appropriés par des scénographes de façon continue ou de façon éphémère. Nous pensons que cet endroit a ses possibilités.

Nous sentons qu'il intéresse beaucoup de gens. Madame BOURGUINAT vient de faire part de son intérêt. Nous savons que la Direction des affaires culturelles est également intéressée. Unibail est aussi intéressé en manifestations. Nous sentons que plusieurs acteurs ont envie d'utiliser cet endroit de façon éphémère.

A partir de là, à mon avis, et je n'engage pas Monsieur le Maire, il faut éviter tous les excès évoqués mais il faut éviter que ce soit un lieu mort, ce serait la pire des choses, ou que ce soit un lieu Direction des affaires culturelles ou marionnettes pour quelques enfants. Il peut y avoir un effet de rotation par rapport à tous les acteurs rencontrés dans ce quartier, sous contrôle de la question des nuisances, et d'en faire un lieu vivant.

S'il n'est pas vivant, il sera donc mort et dans ce cas, cela va entraîner d'autres conséquences. Il faut le laisser vivre dans l'avenir, un peu comme quand on entre dans un appartement et qu'on met le mobilier après. Ce n'est pas pour mettre en touche.

C'est pourquoi je vous dis au stade d'avancée de ce projet et en accord avec la maîtrise d'ouvrage, je propose de ne pas fixer de scénographie stable sur ce dispositif. Il faudra le laisser vivre après. Ce n'est pas pour reporter le problème plus loin.

Fixer tout de suite une fermeture, l'emplacement d'une scène (lieu conçu comme un lieu de spectacle défini), serait la pire des erreurs.

M. THIERRY LE ROY, GARANT DE LA CONCERTATION : Je prends la parole, car Dominique GOY-BLANQUET pose une question qui se dédouble. Est-ce bien dans le champ

de notre concertation que nous devons évoquer le concept de fonctionnement du site, une fois construit ?

La deuxième question derrière est : à quel moment pourrions-nous le qualifier et en discuter ?

J'ai tendance à penser, et je ne sais pas si vous l'avez exclu dans sa position, que c'est un sujet digne d'une concertation : savoir comment ce site fonctionnera, tel qu'on le prévoit aujourd'hui ?

Cela peut avoir des interactions sur la conception du bâtiment.

Pour l'essentiel, c'est une concertation un peu prématurée. Aujourd'hui, personne, ni l'architecte précisément, ni les participants (ou en tout cas la plupart d'entre eux) n'ont de projets précis. La plupart n'ont pas encore une vision complète de ce que cela pourra être.

Vous dites que vous n'en avez pas à ce stade et vous trouvez normal de ne pas en avoir. Il est vrai que la discussion va tourner court.

En revanche, je suis assez convaincu que pour la suite de la concertation, au moment où il faudra choisir, cette question pourra être reprise.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Que cette question soit reprise après, je n'y vois rigoureusement aucun inconvénient.

Je ne voudrais pas rentrer dans ce dilemme, où la définition de ce qui pourrait se faire en termes d'animations d'éphémères ou non ait des conséquences importantes sur la conception du bâtiment et son architecture.

J'ai une position inverse, et je vous la donne très franchement. Discutons aujourd'hui dans le cadre de cette concertation sur la Canopée.

J'ouvre une parenthèse, je ne connais pas beaucoup d'exemples de problématiques urbaines ou architecturales, où l'utilisation d'un espace ait des conséquences extrêmement importantes sur l'architecture du lieu.

Je ne voudrais pas que l'on inverse la démarche, où la définition relativement précise de ce que l'on pourrait y faire ou non, conditionnerait le projet architectural.

M. JACQUES CHAVONNET, ASSOCIATION DE DÉFENSE DES RIVERAINS « CHÂTELET – LES HALLES » : Toutes les bonnes questions ont été posées, je voudrais simplement faire deux petits commentaires.

Le premier concerne la hauteur maximum de la Canopée, les riverains y sont très attachés, car c'est un élément déterminant du projet. Effectivement, cette hauteur est un atout majeur.

Le deuxième rejoint les propos tenus par Olivier PERAY. Nous sommes également très concernés par les nuisances sonores. Nous avons l'expérience de la Place des Innocents. C'est un combat presque de tous les jours. Nous ne voudrions pas que ce problème se reproduise, sans bien sûr nier que l'animation soit prévue et qu'il y ait un certain nombre de manifestations.

On a l'exemple des marchés de Noël de la Place des Innocents, ce fut un drame pendant 15 jours pour les riverains. Dans un bâtiment nouveau, nous essayons de prévoir que cela ne se reproduise pas.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Si j'ai bien compris, nous sommes toujours à 12 m de hauteur, cela n'a pas changé même si les hauteurs sous plafonds ont été ajustées.

Sur les nuisances sonores, que voulez-vous, c'est la vie ! On ne va quand même pas régler le problème du marché de Noël sur la Place Sainte-Opportune ce soir.

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES, CONSEIL DE QUARTIER SAINT-GERMAIN L'AUXERROIS : Concernant les animations, je rejoindrai Monsieur BERGER sur l'appropriation éphémère du lieu. La réussite de ce lieu concernera à la fois les flux et aussi l'appropriation de la Place Basse. J'en suis totalement convaincue, et je vous rejoins. Après, ce que l'on en fera, qui, comment : on n'en est pas là. Effectivement, c'est de la programmation, du fonctionnement ; cela dépendra d'autres facteurs.

Je pense que ce lieu peut vraiment vivre et apporter au lieu lui-même et à tout le quartier. Donc, là, je vous rejoins complètement.

Je vous avais posé la question sur la hauteur, vous y avez répondu et je suis désolée d'y revenir. Je connais un peu les problèmes d'acoustique et vraiment je suis très inquiète par les 3 mètres pour les pratiques amateurs et au conservatoire : les salles de batterie, les salles d'orchestre. L'acoustique de ces salles nécessitera sinon des principes de boîte dans la boîte, au moins une insonorisation performante. Nous en avons énormément souffert au conservatoire : quand les enfants jouent du violon et qu'il y a les petites danseuses au-dessus.

L'insonorisation sera vraiment très importante, et je crains vraiment le 3 mètres à la fois dans l'espace vital pour les instrumentistes et à la fois sur le plan de l'insonorisation. Donc, je maintiens que cela me pose problème.

Vous y avez répondu en me disant que vous saviez faire. Bien évidemment, je vous fais confiance mais vraiment je suis inquiète, et je crains que cela n'entraîne une délocalisation du conservatoire. In fine, étant donné qu'il y a des locaux dans le 1^{er} arrondissement, on risque de faire le conservatoire ailleurs. Pourquoi pas, mais dans ce cas, il ne reste plus que le centre commercial.

Je reviens sur « Roue Libre ». Je considère qu'il n'a plus de raison d'être, ce que j'ai dit et que je répète. De plus, cela se trouve à l'un des endroits qui sera le plus beau de la vision de votre architecture. Je trouve cela vraiment dommage, je pense qu'on peut l'utiliser autrement.

Je répète, comme l'a très bien dit Olivier, quand on ne le dit pas (et on l'a remarqué dans cette concertation) on prenait les choses pour acquises, je ne suis pas d'accord pour les cafés dans le jardin. Je l'ai dit et exprimé la dernière fois et avant.

Je pense qu'un lieu un peu statique et un lieu dynamique sera beaucoup plus facile à gérer, que ce soit pour la sécurité et pour tout, et un territoire culturel avec la rue du cinéma, le conservatoire, la bibliothèque : c'était quelque chose qui tenait à cœur à mon association et le conseil de quartier. On aurait moins le problème des lisières.

Il aurait été intéressant de positionner des toilettes, puisque cela a l'air d'être une préoccupation, rue Lescot. Le flux se trouve plus là. Du côté de la rue Berger, ce seront les enfants du conservatoire, le café, et l'espace jeunes créateurs qui les utiliseront. Ce n'est pas là que passe le plus de monde.

(Commentaires dans la salle).

M. PATRICK BERGER : Vous évoquez deux types de questions, la première étant l'ajustement du projet par rapport à des demandes diverses. Je n'ai pas la réputation de changer de ligne architecturale.

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES : Je ne vous demande pas de changer, votre projet est bien ainsi.

M. PATRICK BERGER : Je n'ai pas la réputation d'être complaisant par rapport à une ligne architecturale. Nous allons tout faire pour maintenir cette silhouette définie. En toute vérité, s'il faut ajuster le faux-plafond de tant de centimètres, on essaiera de le gérer au mieux. Dans un projet, il y a l'esquisse, l'APS, etc.

Il y aura peut-être des ajustements nécessaires par rapport à des questions techniques. Dans l'ordre de notre travail, nous ne commençons pas par le toit, mais par les fondations, c'est-à-dire assurer cette silhouette générale et la question structurelle, indépendamment du début de disposition des fonctions sur les parties latérales. Dans l'ordre, c'est la sécurité incendie, la stabilité de l'ouvrage, le franchissement de l'ouvrage sans poteau, le maintien de sa silhouette générale.

Dans ces réunions de concertation, il faudra toujours avoir cela en tête. On sera toujours à votre disposition pour y répondre. Autrement dit, dans un chantier, ce n'est pas parce qu'on va se concerter, qu'on va commencer par la charpente avant de faire les fondations. Nous travaillons là-dessus en ce moment.

Sur la question des 3 mètres, nous avons réalisé le conservatoire de la RATP (Philidor Maraîchers) dans le 20^{ème} arrondissement, elle est satisfaite. Je vous invite à le vérifier. Nous l'avons réalisé de concert avec le chef d'orchestre de la RATP. C'est un complexe avec conservatoire, solfège, chorégraphie. On ne peut pas mettre la chorégraphie au rez-de-chaussée pour éviter le voyeurisme, c'est pourquoi c'est situé à l'étage dans le projet. Et il y a une salle de dessins.

Concernant la disposition, nous sommes dans une réunion de concertation, selon moi de négociation. Il y a beaucoup d'acteurs, ne me mettez pas dans une position où je ferai plaisir à l'un et non à l'autre. Il y a une intelligence collective à trouver, la synthèse sera faite par notre maître d'ouvrage. Je suivrai la décision du maître d'ouvrage.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : C'est toujours ce que j'ai essayé de privilégier : la synthèse. Quand ce n'est pas possible, il faut bien qu'il y ait une majorité et une minorité, et généralement c'est la majorité qui l'emporte.

M. ANDRÉ LABORDE, GIE DU FORUM DES HALLES : J'ai avec plaisir remarqué que la question de la passerelle est maintenant très claire dans votre esprit, nous aurons effectivement à en reparler, elle n'est pas du tout définitive. Cela me paraît très bien et nous devons attendre tous les arguments pour savoir si elle doit avoir lieu ou pas, ce qui me paraît tout à fait normal.

Je voudrais revenir sur les problèmes acoustiques et sur l'animation de la Place Basse. Pour les commerçants, depuis longtemps, cette Place Basse est un élément que nous connaissons. Nous l'avons vécue depuis plus de 30 ans, dans différentes évolutions et dans le temps.

Comme vous le savez, et les gens du quartier le savent, pendant un moment il ne se passait absolument rien sur cette place. Petit à petit, nous avons réussi, à nous approprier quelques éléments de cette place, de réfléchir à des animations. Le centre a pris une nouvelle vie et une nouvelle animation.

C'est l'intérêt des commerçants, nous sommes toujours très prudents dans la recherche des animations, de leur qualité et de leur appréhension par le public que nous recherchons.

De toute façon, en tant qu'acteur, pour les commerçants, il est essentiel d'avoir ce lieu aussi et de pouvoir le rendre attractif par des animations de qualité, par des animations innovantes et par de la recherche de la créativité. Il ne faut pas tirer haro sur le GIE d'un commerce comme celui du forum. Je peux vous certifier qu'il y aura des gens qui sauront parfaitement gérer cet emplacement en rapport avec tous les autres partenaires, et pour en faire des lieux de qualité. Jusqu'à présent, chacun a pu s'en apercevoir.

Je crois que nous réussissons à faire des lieux qui sont appréciés de la clientèle et des gens du quartier.

M. GILLES POURBAIX : Pour revenir sur les propos de Monsieur BERGER sur les animations, il est évident qu'en tant que riverains nous souhaitons que le quartier vive mais nous souhaitons, nous aussi, vivre. Ce sont deux choses tout à fait différentes.

Nous sommes vraiment pleinement dans notre rôle d'associations de riverains, en débattant de ces questions. On ne peut pas les évacuer.

Nous sommes un quartier central, et nous craignons que l'éphémère soit toutes les semaines. Jacques a parlé de la Place des Innocents. Il y a au minimum 2 à 3 manifestations simultanées tous les samedis. S'il y a possibilité d'une scène avec le public sur le jardin (c'est à moitié vous et à moitié votre collègue), le jardin sera minéralisé de facto ou bien pour être sûr qu'il ne soit pas minéralisé, on minéralise d'abord et on fait une allée de 20 ou 30 m de large, ainsi on est tranquille.

Si le maire de Paris avait organisé une réunion publique, il aurait entendu l'avis des habitants du quartier et toutes ces inquiétudes que l'on entend ici ce soir. Malheureusement, nous n'avons jamais eu droit à une réunion publique sur les Halles depuis deux ans.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : C'est là où vous vouliez en arriver, vous pouviez le dire directement.

M. GILLES POURBAIX : C'est une conclusion.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Plutôt que de passer par l'allée qui va être minéralisée !

M. GILLES POURBAIX : Tout cela il l'aurait entendu, ce sera ce soir dans le compte rendu.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Croyez bien que le Maire est attentif à ce qui se dit dans ces salles et qu'il n'ignore rien. Excusez-moi de vous avoir interrompu. C'était votre conclusion ! Alors, vous auriez pu le dire directement.

M. GILLES POURBAIX : On peut parler comme on veut.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Bien évidemment, et vous comme moi d'ailleurs.

M. GILLES POURBAIX : Chaque fois que quelqu'un dit quelque chose, vous l'interrompez en lui disant la façon dont il doit parler.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Pas du tout, d'ailleurs je ne vous ai pas interrompu.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : L'objectif d'une telle concertation, maintenant et plus tard en arrivant à la programmation, est d'arriver à trouver des solutions qui conviennent à tout le monde. On aura besoin de l'appui de la Ville.

Qui donnera les autorisations ? Il n'y a pas 36 façons d'obtenir les autorisations. On fait une demande pour un espace public au service des événements ou du protocole, qui transmet à la Préfecture. C'est à la fois la Ville et la Préfecture qui donnent les autorisations d'occupation de l'espace public.

Sur la Place des Innocents, nous avons fait une démarche qui s'est heurtée à la Préfecture. Il est très difficile de se faire entendre à la Préfecture de Police. Nous avons une demande qui nous paraissait intéressante, en cas de manifestations qui se déplacent, qu'elles fassent beaucoup de bruit, cela ne dure que quelques minutes pour les riverains. S'il s'agit de manifestations statiques, et que des gens à l'aide de mégaphones répètent la même chose pendant 3 heures, en tant que riverains cela ne nous fait pas du tout le même effet.

Tout le monde peut supporter la techno parade qui passe, mais par contre 3 heures d'affilée avec deux manifestations concurrentes parfois..., les uns disent quelque chose et les autres en face le contraire, ils sont tous autorisés par la Préfecture, et c'est très bien car le droit de manifestation est un droit fondamental.

Le problème vient d'une chose très simple, à la Préfecture, vous n'avez pas de formulaires de demandes d'autorisation différents pour les manifestations statiques et les manifestations mobiles. Imaginez faire bouger la Préfecture de la police.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Je l'imagine assez aisément !

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Si l'on avait les deux formulaires, on pourrait adapter la sonorisation.

(...)

La Ville soit vraiment un partenaire pour les programmeurs de cet endroit ou une association, mais il faudra vraiment discuter avec la préfecture de police pour demander un règlement particulier à cet endroit, faisant que l'on ne devra pas être comme des chiens de garde les 52 semaines de l'année pour éviter que les gens ne puissent pas dormir. A ce moment-là, on a vraiment besoin de vous. Jusqu'à présent, nous n'avons rien pu faire face à la Préfecture.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Je comprends parfaitement l'équilibre qu'il faut trouver entre la vie d'un endroit et celle des riverains ; c'est l'évidence même. Il se trouve que cette question est posée ce soir, et elle était déjà en filigrane la fois dernière.

L'idée spontanée qui me vient à l'esprit est d'avoir peut-être une convention d'utilisation de ce lieu. Dans la concertation, définissons les principes d'utilisation de ce lieu (ce qui peut s'y passer ou non), les principes sur la fréquence d'utilisation.

Je suis d'accord avec vous, si c'est utilisé tous les soirs jusqu'à minuit, très rapidement cela deviendra invivable. Nous devons réunir les partenaires (Espace Expansion, la Ville, la PP) pour établir une charte d'utilisation de la Place Basse. A mon avis, il faut travailler là-dessus.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : Nous ne sommes pas allés aussi loin que je l'aurais espéré sur la fermeture ou non. La perspective de fermer le jardin, car on ne sait pas fermer la Canopée serait monstrueuse. C'est inscrit dans de nombreux textes que le jardin devait rester ouvert, et je ne vois pas en quoi fermer le jardin solutionnerait le problème de la Canopée.

Je voudrais répondre à Monsieur BERGER qui trouvait que le problème des SDF ne se posait pas que pour la Canopée. Si vous faites le tour dans le quartier, non seulement dans

l'espace public il y a l'immobilier défensif, qui passe pour empêcher les gens de s'asseoir en mettant des pommes de pin sur les bornes en pierre, mais dans le privé aussi. Tous les magasins ont des aménagements défensifs : mettre une grille sur un pas de porte qui fait 1 ou 2 m² pour empêcher que les gens puissent s'abriter la nuit.

Si l'on crée un espace abrité qui fait plusieurs centaines de mètres carrés, cela aura un effet d'attraction énorme, tout simplement car les gens n'ont pas d'endroit où se mettre. Ils ne pourront pas aller dans le jardin. Les gens sont partout, mais pour dormir, ils se mettent à l'abri des intempéries.

Il faut en être conscient, c'est de notre responsabilité à tous : la vôtre, celle de l'architecte, celle des associations de ne pas adopter la politique des autruches ; c'est un vrai problème.

Je maintiens cette demande. C'est certainement compliqué et disgracieux, mais essayons maintenant d'envisager quand même un système de fermeture. Quand les ennuis seront là, Monsieur BERGER qui aura livré quelque chose de superbe, partira sur un autre projet c'est vous et c'est nous, les habitants et les usagers, qui en souffrirons, car cela se passera très mal et on ne pourra pas fermer, soit car on aura quelque chose de minable qu'on improvisera une fois que Monsieur BERGER sera parti vers d'autres chantiers et qu'on aura une fermeture nulle. Alors qu'on espère avoir un superbe bâtiment, quelque chose qui a de l'allure et qui remonte le niveau de notre quartier, on se retrouvera avec des grilles partout.

Je ne sais pas s'il est possible de faire une fermeture esthétique, mais cela vaut la peine d'y réfléchir dès maintenant. Il faut voir quels sont les parcours à maintenir, ceux auxquels on pourrait renoncer. Peut-être sera-t-on capable de gérer un espace ouvert, et je l'espère. C'est l'option que je préfère aussi, que l'espace reste ouvert et qu'il puisse accueillir tous les Parisiens, que l'on ne mette pas des vigiles pour chasser des gens qui ne sont pas dangereux mais qui ont juste le tort de ne pas avoir de maisons.

Si l'on a un vrai problème, qu'on ait une alternative qui soit correcte, qu'on essaie de trouver un compromis, mais pas dire que cela va marcher, qu'on met la tête dans le sable et tout ira bien, ce serait la pire des choses possibles.

M. PATRICK BERGER : Dire que Monsieur BERGER sera parti... : ce n'est pas ainsi que cela fonctionne. Généralement, en cas de problème d'une intervention sur un bâtiment qui peut porter atteinte à son esthétique, c'est plutôt nous qui harcelons le maître d'ouvrage pour attirer son attention.

Il nous est arrivé de revenir sur le Parc Citroën. Au départ, on avait fait des douves, on ne voulait pas de grilles. Finalement, il a fallu faire des grilles, on les a dessinées.

S'il y a un problème, nous revenons et nous l'examinons.

Je vous prie de bien réfléchir à une deuxième chose. Vous êtes pessimistes. Je dépasse mon rôle d'architecte, car vous me parlez de ma responsabilité, j'ose espérer que la question des SDF d'ici la livraison du chantier soit réglée.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Je ne peux pas m'engager là-dessus.

M. PATRICK BERGER : Les conditions d'hébergement que vous soulignez. Ce bâtiment ne va pas être livré demain.

Je vous fais part de convictions, d'ambition. J'ai travaillé sur des universités, actuellement pour d'autres raisons, on ferme les universités, car on ne veut pas que certaines personnes

y pénètrent. Je trouve cela tragique. On est au centre de Paris, c'est là où tous les Parisiens vont se rencontrer où tous les gens rentrent dans Paris. Ce projet a une ambition.

Paris ne comprend pas que les Champs-Élysées. On fait un projet où l'on veut que cela devienne le centre de Paris. Si au centre de Paris, on n'arrive pas à trouver une solution d'un espace public ouvert, lumineux avec une certaine tenue, là vous allez me « plomber ».

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Je vous ai dit, Madame BOURGUINAT, que je réfléchirai au sujet. Je n'écarte pas la possibilité de regarder cela en profondeur, je ne peux pas éluder cette question.

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES : Dans le forum, il y a des espaces actuellement : le nouveau forum Chemetov, avec des endroits abrités où l'on pourrait venir. Que je sache, il n'y a pas 150 SDF qui y viennent...

(Commentaire de Madame BOURGUINAT)

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Je voudrais éviter le dialogue, je sais qu'on est dans une période particulière, mais si l'on pouvait éviter cela, on gagnerait du temps.

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES : Il est vrai que cet espace est relativement libre. Pour répondre aussi à votre charte, regardez aux Tuileries des règlements stipulent qu'il ne doit pas y avoir de manifestations ou autres : il y a les forains, les défilés de mode, etc. On est très fort pour les dérogations. Ce sera très bien de faire une charte, mais on sait très bien qu'à la moindre occasion commerciale ou autre, on aura une dérogation. Cela part de quelque chose de très bien, mais je crains qu'on ne puisse pas la faire respecter.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Je ne sais pas quoi répondre, mais entendre un peu systématiquement que le pire est le plus probable !

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET : J'allais dire que je trouvais l'idée de charte très bien justement. Je ne sais pas si cela marchera, mais en tout cas sur ce point je serai plutôt optimiste, je voulais juste apporter une petite nuance à quelque chose qui a été dit de manière implicite, puis finalement assez explicite. Au fond, tout ce que nous disons ici représente ce que demandent les habitants. Je voudrais m'inscrire en faux à ce propos.

Je suis tout à fait intéressée par l'intérêt des habitants, j'en fais aussi partie, mais ce n'est pas à ce titre que j'ai dit ce que je pensais devoir être dit sur les relations entre le commerce et la culture, sur le rôle de la mairie. Excusez-moi de vous avoir irrité, mon intention n'était pas mauvaise. C'est la porte d'entrée de Paris, et je pense important que la mairie affiche ce que représente ce lieu pour elle. Je ne voulais rien dire de plus.

En ce qui me concerne, et je ne pense pas être la seule, les choses que j'ai dites ne consistent pas en une défense uniquement des intérêts des riverains. Ils sont importants, ils habitent à côté et subiront les nuisances. Ils bénéficieront aussi de tout ce que ce quartier donne, mais il ne leur appartient pas. En tout cas, c'est ma conviction personnelle.

M. GILLES POURBAIX : Vous êtes censée représenter le conseil de quartier des Halles.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET : Dans l'intérêt du conseil de quartier des Halles, il doit apprendre à vivre avec les autres. J'en ai parlé à plusieurs reprises, et dans les messages que j'ai envoyés aux gens du conseil de quartier, j'ai toujours insisté sur le point que la cohabitation était à mon avis le problème le plus difficile à résoudre.

Tous les échos que j'ai entendus sur cette future Canopée étaient qu'on allait leur faire des choses formidables et qu'ils allaient tout casser. C'est souvent ce que j'entends de la part du

Conseil de quartier. C'est justement contre cela que je travaille. Je pense que cela se passera d'autant mieux que les habitants accepteront de recevoir d'autres gens.

Je regrette beaucoup, et je l'ai dit à plusieurs reprises, que nous n'ayons pas parlé davantage des milliers de jeunes gens qui viennent tous les week-ends, qui sont là très souvent, dont nous n'avons pas parlé et qui ne sont pas représentés. Nous en avons parlé la semaine dernière à propos de l'étude de Michèle COLLIN.

J'ai dit à maintes reprises que c'était la chose la plus difficile à traiter, et c'est celle dont on a le moins parlée.

M. GILLES POURBAIX : On n'en a jamais parlée autour de cette table.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET : Mais si, je l'ai soulevée à plusieurs reprises. Effectivement, cela ne vous intéresse pas.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : On ne va pas faire le débriefing des conseils de quartier.

MME ÉLISABETH BOURGUINAT : De toute façon, le conseil de quartier ne se réunit pas.

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL : Si l'on ne se dit pas ce que l'on pense, on est supposé être d'accord. Je partage parfois l'interrogation de Monsieur CAFFET. Nous sommes tous d'accord pour avoir envie de gagner au tiercé ; si nous savions quel cheval allait gagner, nous jouerions tous le même. Comme nous ne connaissons pas le gagnant, nous avons tous des avis très tranchés et des oppositions. Il m'arrive de ne pas être d'accord avec moi-même, et il faut avoir l'honnêteté de dire que parfois on ne sait pas trop ce qu'il en est.

Par exemple sur la passerelle, à l'intérieur de notre association, les avis sont partagés. Certains trouvent intéressant le fait de pouvoir traverser sans passer devant des vitrines, et d'autres partagent l'avis d'Élisabeth et de Monsieur CAFFET sur la sécurité et sur le fait qu'elle représente une petite gêne dans le travail que vous faites sur l'animation éventuelle du site. Il ne faut jamais être trop tranché.

Dans les réunions de travail avec Monsieur FRANJOU, nous avons évoqué l'idée de définir un gabarit d'éclairage. Il n'y a pas que le volume sonore, mais aussi le volume de lumière sous la Canopée afin qu'il n'y ait pas de tour disgracieuse à l'occasion des événements, et que quelque chose de modéré et de raisonnable, mais d'utile et souvent rentable, puisse être implanté ou réfléchi dès le départ. Je vous rappelle cette réflexion.

Il faut être réaliste très simplement. Il y a un lieu assez intéressant : la FNAC, même si c'est un lieu privé, il a une certaine culture du public, si le capitalisme ne le dévoie pas complètement de ses fondements. Il est peut-être nécessaire de réfléchir à ce que dans la symétrie du site, car les gradins ne sont pas dans le sens du jardin, mais dans l'autre sens, on puisse plus, de manière modérée et avec une diagonale face à Saint-Eustache, avoir quelque chose de facile à installer pour que les travaux d'installation ne soient pas démesurés et que des choses modérées mais régulières puissent intervenir. Cela peut faire partie de la jeune scène musicale, soit être des jeunes du quartier (?). Ce sont des réflexions.

Il est vrai que nous sommes échaudés par le passé, Monsieur BERGER. J'ai eu le souffle coupé par la Porte du Louvre de Chemetov, l'escalator au pied de la Colonne Médicis. J'ai trouvé cela fabuleux. Aussitôt, on a vu arriver une hideuse grille 19^{ème} siècle pour en fermer l'accès.

Cependant, on a mis deux ans avant d'obtenir que le mur en surplomb d'un vide vertigineux où nos enfants adoraient grimper puisse être protégé.

Dans les choses réfléchies à l'avance, il n'y a pas de grande cohérence, ni en matière esthétique, ni en matière de logique d'usage. C'est pour vous indiquer les petites paranoïas de détail que nous avons, et qui sont donc légitimes dans l'histoire.

Pour résumer dans l'histoire, il faut partager l'optimisme de Monsieur CAFFET. La plupart d'entre nous sommes là pour avoir conquis de la liberté sur cet espace qui était très interdit autrefois. Les pelouses étaient interdites, on n'avait pas le droit de jouer aux boules. Finalement, on a conquis ce droit. La première fois que j'ai joué aux boules dans le jardin, c'était exceptionnel et maintenant c'est tous les jours et c'est tant mieux.

Idem pour l'autorisation de pique-niquer, je vous rappelle que Monsieur LEGARET nous a aidés à obtenir des Parcs et Jardins une autorisation de pique-niquer. Il a fallu s'éduquer mutuellement avec les gardiens des parcs et jardins, pour qu'ils n'aient pas qu'une conception policière de leur travail et qu'ils puissent être partie prenante de la vie quotidienne des espaces où ils travaillaient et où nos enfants jouaient. Cette philosophie doit prévaloir et le site, comme vous l'avez conçu, doit être le plus ouvert possible. Ce n'est pas en mettant des grilles ici ou là, à part pour empêcher aux petits enfants de tomber.

M. PATRICK BERGER : Selon les normes, nous y sommes obligés.

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL : Elles avaient été oubliées dans le passé, à mon avis, elles devaient exister. A part cette paranoïa légitime qui est de courir après nos petits bambins, il faut garder l'esprit d'ouverture de confiance. Il y a assez de policiers sur le site, et j'espère qu'il y aura assez de bonne entente sur la façon de le gérer.

Je reviens sur ce qu'a dit Monsieur LE ROY, cela me paraît être la question forte. En matière de *modus vivendi* et de gestion du site, il faudra bien que la Mairie de Paris (et ce sera à vous ensemble de le décider) sache si l'ensemble du site est géré par une entité centrale ou s'il faut toujours s'adresser soit aux Parcs et Jardins, soit à la Culture, soit aux Sports ou autres pour les différentes questions que nous pouvons soulever.

Je souhaite qu'il y ait le plus possible une gestion intégrée de l'ensemble du site, des rues souterraines qui sont des rues de Paris, du jardin, de la Canopée et des espaces commerciaux qui ne doivent pas être complètement rébarbatifs dès que les magasins sont fermés. Je pense qu'il s'agit de la ville et d'une ville moderne, où il n'y a pas d'un côté les rues et de l'autre les jardins fermés, mais où tout cela est intégré.

Je pense que ce parti de l'hybride que le projet de Messieurs BERGER et ANZIUTTI incarne est le bon. Il faut aller dans ce sens avec confiance et courage, car effectivement l'opération de Chants Danses des Sourds est un beau et important challenge, ce n'est pas facile mais cela vaut la peine de le relever.

M. PATRICK BERGER : Merci Monsieur pour votre intervention, en tout cas sur la question de la lumière, je rappelle deux choses. Nous avons prévu trois dispositions à cet effet, la première étant une luminosité séduisante de l'ensemble et aussi une répartition des programmes au rez-de-chaussée du moins, ainsi qu'il n'y ait pas côté rue Berger ou Rambuteau une rue morte et une rue animée dès 21 heures.

Sur l'ouverture ou la fermeture, je ne peux pas vous dire les choses autrement. Je le redis en présence de Monsieur le Maire, c'est le centre de Paris et tout le monde doit en être fier. En clair, si l'on arrive à une situation où il y a 900 SDF, des grillages la nuit, que l'on est obligé de tout boucler : ce n'est pas l'intérêt. Tout le monde doit avoir en tête que ce n'est pas

simplement un projet d'architecte. Si l'on arrive à faire un espace public qui est véritablement le centre de Paris avec tout ce que cela représente, toutes les questions évoquées ce soir vont se résoudre naturellement. Nous ne sommes pas dans un jardin ou un espace public marginal ou à côté, nous sommes au centre de Paris ; il faut réussir cela.

Je pense même que pour les spectacles, indépendamment de l'idée de charte, il faut avoir une ambition. Je donne mon avis, je ne le vois pas comme un lieu de choses sauvages. Comme vous évoquez la culture, pour quelqu'un qui vient de l'extérieur, c'est l'image de Paris.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET : « Ambition », c'est quelque chose que nous avons demandé depuis l'origine. Nous avons demandé à avoir un projet ambitieux. De ce côté-là, vous avez notre soutien, que les Halles redeviennent un endroit touristique.

M. ANDRÉ LABORDE : Les commerçants ont aussi ce côté ambitieux. Nous essayons simplement de réfléchir aux gros inconvénients que nous avons eus dans le passé. Votre confrère VASCONI et d'autres avaient des grands sentiments et de belles ambitions. Malheureusement, nous avons eu de gros problèmes de gestion de l'espace, de gestion de la propreté, de la sécurité, de la masse telle qu'elle bouge au forum et dans le quartier.

Notre intention consiste simplement à vous alerter de ne pas oublier que le projet doit effectivement être ambitieux, parisien et magnifique. Nous sommes tout à fait pour, mais il ne faut jamais oublier qu'il y a derrière des possibilités que d'un seul coup cette ambition devienne une catastrophe, car quelques éléments n'auront pas été suffisamment appréciés.

Vous le voyez, et c'est bien presque sur un schéma politique dans l'idéal, nous ne pouvons pas être contre. Sauf qu'il ne faut pas perdre de vue que c'est un site extrêmement particulier, cette entrée de Paris et cette fréquentation extraordinaire. Il peut y avoir des phases de développement que nous ne soupçonnons pas ; ce qui n'avait pas été le cas dans le passé, ce qui a apporté de grands inconvénients qui ont duré pendant des périodes de cinq ans et qui traînent encore sur la mauvaise identité des Halles, dont nous avons énormément et beaucoup de difficultés à nous séparer.

Bravo pour l'ambition et pour cet idéal, mais prenez en compte les petites restrictions que nous donnons sur les grands espaces qui ne peuvent pas se maîtriser, sur des fermetures qui ne seraient peut-être pas prévues mais qui seraient nécessaires, sur cette appréhension de ce grand volume, de ce grand espace qui doit être merveilleux mais qui doit être bien maîtrisé. Nous avons effectivement des commerces. Il y a une vie. Si celle-ci n'était pas prise en compte, malgré une très belle architecture, cela pourrait faire perdre cette vie que vous recherchez. N'oubliez jamais ces précautions que nous avons.

Il y a une expérience derrière, et vraiment cela a coûté très cher à certains.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Nous nous acheminons vers la fin de notre réunion. La vie ne s'arrête pas. Les soldes continuent pendant les travaux, un certain nombre de réunions sont programmées dans les semaines à venir.

M. ÉLISABETH BOURGUINAT : Pour la préparation de la réunion du 3 décembre, Monsieur FRANJOU nous avait fait un document très précieux, dans lequel vous avez détaillé les questions à traiter dans d'autres instances de concertation, celles relevant du thème de la Canopée mais devant être traitées plus tard, celles relevant d'options arrêtées dans le cadre du concours, celles susceptibles d'être abordées en phase esquisse. Là, vous avez détaillé très précisément.

Pourrions-nous avoir la même chose pour l'APS ?

Dans ce que l'on pourrait traiter dans les réunions à venir, je n'ai pas retrouvé tout ce qui était résumé : les circulations piétonnières, l'organisation des espaces intérieurs, l'organisation des espaces ouverts au public. Par exemple, dans les questions relevant du thème de la Canopée et à traiter dans une phase ultérieure : l'aspect du bâtiment, les matériaux, le confort climatique, acoustique et lumineux. Quand on a parlé de l'effet courant d'air et des choses de ce genre, vous aviez dit que cela venait à une phase donnée.

Pourriez-vous nous faire quelque chose d'aussi détaillé ? Et que nous puissions discuter ensemble du contenu de ces réunions de préparation.

Nous ne voulons pas vous embêter trop tôt avec des choses qui sont à faire plus tard, mais en même temps nous ne voulons surtout pas qu'à un moment donné, vous nous reprochiez de ne pas avoir abordé certains points plus tôt, sinon vous nous en voudriez beaucoup.

Il faudrait que vous nous disiez, comme vous l'avez fait pour l'esquisse, quels sont tous les sujets possibles, et nous verrons si nous y retrouvons nos petits.

Si vous pouviez le faire dès maintenant pour les phases suivantes, cela permettrait de faire une programmation des sujets.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Cela ne pose pas de problème. Je reconnais que c'est un classique : « avant, c'est trop tôt et après, c'est trop tard ».

M. GILLES POURBAIX : Monsieur FRANJOU nous avait promis la répartition de l'appartenance des mètres carrés : Ville, SEM, Unibail, privé.

M. BERNARD FRANJOU, VILLE DE PARIS : La dernière fois, un document vous a été remis.

M. ÉLISABETH BOURGUINAT : Nous ne parlons pas de la même chose, vous parlez de la programmation du site. Nous vous avons demandé le statut des équipements collectifs. Notre inquiétude était de savoir si des choses du domaine public maintenant pourraient revenir dans le domaine privé plus tard. Vous ne nous avez pas répondu.

M. THIERRY LE ROY : Sur la première des questions posées par Élisabeth BOURGUINAT, je suis entièrement d'accord avec elle, et en même temps j'ai envie de répondre comme le fera Monsieur FRANJOU. Il nous a habitués à une certaine rigueur de ce point de vue, il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Il existe des réunions préparatoires qui n'ont pas la valeur de concertation, car les élus n'y assistent pas, mais elles sont très utiles pour la préparation des réunions comme celle d'aujourd'hui.

C'est bien qu'elles soient encadrées par un repérage que vous faites, de ce qu'il est utile de discuter dans la phase où nous nous trouvons. Vous l'avez fait, vous savez le faire, donc je n'ai pas d'inquiétude, mais elle a raison de poser cette question.

M. JEAN-FRANÇOIS DANON, VILLE DE PARIS : Selon la même méthodologie que l'on vous avait imposée, nous allons quitter la phase esquisse. Donc, la maîtrise d'ouvrage avec les remarques que vous avez indiquées va valider cette esquisse. Nous allons donner un ordre de service pour passer à la phase suivante : APS.

Conformément à ce qui a été vu au Bureau de la Concertation, le 10 janvier, il y aura trois réunions. Au préalable, nous vous donnerons la grille de ce qui concerne la phase APS. La première a pour thème : les circulations autour du patio ; la deuxième : l'organisation des surfaces et des volumes du bâtiment, la troisième en avril : aspect général du bâtiment et de l'espace public sous la Canopée. Tout ceci devant conduire à un GTT où l'on présentera

avec l'équipe de maîtrise d'œuvre un pré APS qui pourrait se tenir fin mai ou début juin pour être dans le calendrier annoncé.

En nous rencontrant, nous pourrions sans doute les préciser.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Et les détailler éventuellement.

M. THIERRY LE ROY : Je voulais faire un petit appel au peuple pour que l'assiduité aux réunions du Bureau de la concertation soit améliorée. Nous ne sommes pas très nombreux, dont une majorité de fonctionnaires de la Ville. Je les en remercie, cela permet de programmer les choses, mais au fond pas l'expression dont nous avons besoin. Nous avons une composition de ce Bureau qui permet de représenter ceux qui ont besoin d'être représentés, et il faut que les gens viennent. Je voudrais insister, on se réunit une fois par mois. On organise en fonction des propositions que vous nous apportez les réunions suivantes, et nous ne devons pas être trop seuls.

M. JEAN-PIERRE CAFFET : Le moment est venu de lever cette réunion.

Au revoir et peut-être à bientôt.